

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture
le :.....08/11/2010.....
Et publication ou affichage
du :...16/11/2010.....
.....



SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'OR

Séance du 27 octobre 2010

Hôtel de Ville Salle du Conseil Municipal à Saint Christol

DELIBERATION n° 2-27-10-2010

Objet : Avenant modification convention avec EID : régulation des populations de ragondins

Délégués titulaires		Délégués suppléants	
Communauté de Communes Pays de l'Or	Roger MONTIEL	présent	Rogé ANDREO
	Joëlle JENIN – VIGNAUD	excusée procuration à Pierre ADOUE	Pierre ADOUE
	René CHALOT	présent	Philippe LAVAL
	Marie LEVAUX	présente	Bernard GANIBENC
	Michel MARTIN		Cyril ROUQUETTE
	Alain AQUILINA	excusé procuration à Jacques HELSEN	Jacques HELSEN
Communauté de Communes Grand Pic Saint Loup	Pierre ANTOINE		Jacques GRAU
Communauté de Communes Pays de Lunel	Sylvie OBJOIS	présente	Bernadette VIGNON
	Hervé DIEULEFES	présent	Didier MARTINEZ
	Jean Michel ROUX	présent	Robert PISTILLI
	Richard PITAVAL	présent	Patrick LAOUT
	Fabrice PECQUEUR	excusé procuration à Roger MONTIEL	Cathy POHL
	Bernard BOLUDA	présent	Jean CHARPENTIER
Communauté d'agglomération de Montpellier	Lionel LOPEZ	présent	Jean Pierre COULET
	Luc CLAPAREDE	présent	Laurent JAOU
	Yvon PELLET	présent	Gilbert PASTOR
	Alain BARRANDON	excusé procuration à Joël RAYMOND	Jean Luc MEISSONNIER
	Pierre BONNAL	excusé procuration à Yvon PELLET	Pierre DUDIEUZERE

	Joël RAYMOND	présent	Arnaud MOYNIER	
Département de l'Hérault	Claude BARRAL	présent	André VEZINHET	
	Yvon PRADEILLE	présent	Christian JEAN	
	Jean-Marcel CASTET		José SOROLLA	
	Michel GUIBAL	excusé procuration à Yvon PRADEILLE	Christophe MORALES	
	Cyril MEUNIER	Excusé procuration à Lionel LOPEZ	François LIBERTI	
	Monique PETARD	excusée procuration à Claude BARRAL	Frédéric LAFFORGUE	excusé

Le Président procède à l'appel nominal et constate que le quorum est atteint.

Le programme de limitation des populations de ragondins est conduit depuis novembre 1998 sur la zone humide de l'étang de l'Or, en partenariat avec l'Entente interdépartementale pour la Démoustication du littoral méditerranéen (EID).

Sa régulation, devenue une nécessité, a été engagée sur le territoire de neuf communes adhérentes du SMGEO où sa présence était observée : Candillargues, La Grande Motte, Lansargues, Lunel, Marsillargues, Mauguio, Pérols, St-Just, et St-Nazaire-de-Pézan.

Suite à l'extension de son périmètre au bassin versant de l'étang de l'Or, le Syndicat mixte du Bassin de l'Or décide d'élargir l'intervention à de nouvelles communes.

Monsieur BARRAL demande au Comité syndical de l'autoriser à signer l'avenant à la convention N°01C37 entre l'EID Méditerranée et le SYMBO

Il en est ainsi décidé à l'unanimité.

Fait et délibéré à Lunel, le 27 octobre 2010

Pour extrait conforme.

Le Président,

Claude BARRAL.